

Message du Comité d'agglomération au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'élection de la Commission culturelle de
l'Agglomération de Fribourg**

Sommaire

I. Préambule.....	3
II Rôle et composition de la Commission culturelle	3
III Propositions du Comité pour la Commission culturelle de la législature 2011-2016	5
IV Conclusion	6

(du 12 août 2011)

01-2011/2016 : Message en vue de l'élection de la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Préambule

L'article 27 des Statuts de l'Agglomération stipule à son alinéa 1 qu'il appartient au Conseil d'agglomération d'élire les membres de la Commission culturelle.

L'alinéa 2 prévoit que : « La commission culturelle se compose de neuf à treize membres, en majorité des représentants des milieux culturels. Les milieux culturels d'expressions française et allemande sont équitablement représentés. La commission est présidée par un membre du Comité d'agglomération. Pour le reste, elle s'organise librement. »

Selon l'alinéa 3, la Commission préavise, à l'intention du Comité d'agglomération, les subventions aux associations culturelles.

Le Comité d'agglomération propose aujourd'hui au Conseil de procéder au renouvellement et à l'élection de la Commission culturelle pour la législature 2011-2016. La commission peut comprendre jusqu'à 13 membres et le Comité propose au Conseil d'élire effectivement 13 personnes.

II. Rôle et composition de la Commission culturelle

a) Généralités

La Commission culturelle est une commission consultative. Elle préavise les subventions pour les activités culturelles reconnues d'importance régionale à l'intention du Comité d'agglomération. Ce dernier prend la décision finale.

Toutefois, le Comité précise que le rôle d'une commission d'experts en matière culturelle ne se limite pas à préaviser l'octroi de subventions et à fonctionner comme un outil de distribution des subsides uniquement mais représente un cercle de réflexions pouvant anticiper la réalisation future d'objectifs culturels. En outre, selon l'article 57 des Statuts, l'Agglomération « définit la politique culturelle régionale dans le respect des deux langues officielles ».

Par conséquent, par l'élection d'experts compétents et indépendants, le Comité peut s'appuyer sur une Commission culturelle dont la mission consiste aussi à participer, comme organe de préavis, à la définition et l'application d'une politique culturelle fribourgeoise globale, en coordination avec les principales institutions publiques et privées concernées, notamment

l'Etat et la Loterie romande. En fonction de la quantité et de la qualité des dossiers à traiter, la commission peut se réunir jusqu'à six fois par année.

En principe, le mandat des membres de la commission est limité à trois périodes administratives.

b) Rappel concernant l'élection des membres de la Commission pour la précédente législature (de mars 2010 à juin 2011)

Le message n°8 du 6 janvier 2010 du Comité d'agglomération en vue de l'élection de la Commission culturelle a été adopté par le Conseil d'agglomération le 11 février 2010. La Commission culturelle a alors été élue pour le reste de la législature 2008-2011. Elle était composée des treize personnes suivantes :

Représentants du Comité d'agglomération : Messieurs Pierre-Alain Clément et Jean-Pierre Helbling, membres du Comité et responsables du dicastère des Promotions culturelle, touristique et économique de l'Agglomération de Fribourg ;

Représentant des milieux économiques : M. Vincent Thalmann ;

Représentants des milieux culturels : Madame Andrea Wassmer et Messieurs Antonio Bühler, David Collin, Hubertus von Gemmingen, Michael Kinzer, Beat Bertschy-Fries, Pierre-André Lienhard, Pierre-Georges Roubaty, Philippe Savoy et Alain Voegeli.

A l'occasion du changement de période administrative et du renouvellement de la Commission, plusieurs membres ont pris la décision de ne pas se représenter. Il s'agit de Messieurs David Collin, Michael Kinzer, Beat Bertschy-Fries et Pierre-André Lienhard. Le Comité remercie vivement ces personnes pour tout le travail accompli durant la période 2010-2011.

c) Activités de la Commission culturelle

Le Règlement régissant la reconnaissance d'importance régional des activités culturelles sert de base aux travaux et préavis de la Commission culturelle.

En substance, un des membres fonctionne comme « parrain » d'un acteur culturel et consulte le dossier mis à sa disposition au minimum une semaine avant la séance de la Commission. Le « parrain » est censé connaître le requérant ou, à défaut, se documentera pour pouvoir répondre aux questions des autres membres. Le parrain analyse le dossier sous les angles financier, culturel et prépare une synthèse du dossier. Si nécessaire, il prend contact avec le requérant. La critique du dossier est objective, constructive, évolutive. Lors des séances, les membres de la Commission échangent leur point de vue et aboutissent à un préavis qui est ensuite soumis au dicastère des promotions.

En 2010, la Commission culturelle s'est réunie à 7 reprises pour étudier les demandes des acteurs culturels et formuler un préavis. Suite à ces préavis, et selon le règlement de l'Agglomération régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles, le Comité d'agglomération a octroyé en 2010, des subventions annuelles ou extraordinaires en répondant favorablement à 26 demandes d'institutions et associations culturelles sur les 39 dossiers réceptionnés.

En 2011, la Commission culturelle s'est réunie à 2 reprises, en mars et mai 2011. Elle a étudié et formulé un préavis pour 30 demandes provenant d'acteurs culturels, parmi lesquels vingt cinq se sont vu attribuer une subvention annuelle ou extraordinaire ; cinq en revanche ont fait l'objet d'une décision de non entrée en matière.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions pluriannuelles décidées par le Comité pour les années 2010 à 2012, dix acteurs culturels bénéficient de subventions pour un montant total de CHF 1'095'000.-.

III. Propositions du Comité pour la Commission culturelle de la législature 2011-2016

Afin de promouvoir une politique culturelle qui se déroule dans la continuité, tout en ayant une perspective d'avenir, le Comité propose de réélire, pour cette législature, plusieurs membres de la Commission culturelle de la législature précédente. Les personnes suivantes, représentant les milieux culturel et économique sont prêtes à poursuivre leur engagement au sein de la Commission :

M. Antonio Bühler, Givisiez (*expert pour les arts scéniques et la danse*)

Fondateur et membre de la compagnie de danse DA MOTUS, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Hubertus von Gemmingen, Villars-sur-Glâne (*littérature et théâtre allemand*)

Historien, représentant de la commission culturelle cantonale, membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2003 ;

M. Pierre-Georges Roubaty, Villars-sur-Glâne (*musique classique, symphonique*)

Professeur de musique, Maître de chapelle à la Cathédrale de Fribourg, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens (*musique vocale et instrumentale*)

Musicien, directeur de chœur et de formations instrumentales, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2008 ;

M. Vincent Thalmann, Granges-Paccot

Directeur d'entreprise, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

M. Alain Voegeli, Pont-la-Ville, (*arts visuels, multimédia*)

Fondateur de l'Ecole de Multimédia et d'Art de Fribourg (EMAF), ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

Mme Andrea Wassmer, Belfaux (*musique classique et contemporaine*)

Directrice du Centre culturel Le Phénix à Fribourg, ancien membre de la Commission culturelle de Coriolis Promotion depuis 2002 ;

Pour compléter les sièges vacants des représentants des milieux culturels, le Comité propose les personnes suivantes :

M. Beat Fasel, Düdingen, enseignant à la HEP Fribourg et artiste

M. Emmanuel Schmutz, Fribourg, Responsable des expositions temporaires à la BCU

M. Christophe Tiberghien, Villars-sur-Glâne, Doyen classes Jazz du Conservatoire de Fribourg

M. Guy Tornay, Fribourg, graphiste et artiste.

Représentativité linguistique

L'article 27, alinéa 2 stipule que les milieux culturels d'expression française et allemande sont équitablement représentés. MM. Bühler, Fasel et von Gemmingen sont germanophones.

Représentants des milieux politiques

L'article 27, alinéa 2 des statuts stipule que la Commission culturelle doit être présidée par un membre du Comité d'agglomération. Ainsi, le Comité d'agglomération propose l'élection de **M. Pierre-Alain Clément, Fribourg**, membre du Comité et responsable du dicastère des

Promotions culturelle, touristique et économique du Comité d'agglomération de Fribourg, en qualité de Président. En outre, le Comité propose de confier un siège à **Mme Madeleine Genoud-Page, Fribourg**, membre du Conseil, Conseillère communale de la ville de Fribourg en charge de la culture et ancienne membre de Coriolis Promotion.

IV. Conclusion

Le Comité d'agglomération est convaincu que cette commission réunit de façon optimale les compétences professionnelles et humaines indispensables au bon fonctionnement de l'institution. Elle saura relever les défis de la politique culturelle de l'Agglomération.


Conformément à l'article 27 des Statuts de l'Agglomération, le Comité propose au Conseil d'élire les personnes suivantes à la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg :

M. Bühler Antonio
M. Clément Pierre-Alain
M. Fasel Beat
M. von Gemmingen Hubertus
Mme Genoud-Page Madeleine
M. Roubaty Pierre-Georges
M. Savoy Philippe
M. Schmutz Emmanuel
M. Thalmann Vincent
M. Tiberghien Christophe
M. Tornay Guy
M. Voegeli Alain
Mme Wassmer Andrea

Le Comité vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de ses meilleures salutations.

AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président du Comité :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat